



Conseil d'administration de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

Distr. générale
12 juillet 2021
Français
Original : anglais

Deuxième session ordinaire de 2021
14 et 15 septembre 2021
Point 2 de l'ordre du jour provisoire
Plan stratégique

Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes)

Plan stratégique 2022-2025

Résumé

Le Plan stratégique 2022-2025 vise à orienter les travaux d'ONU-Femmes pour les quatre prochaines années, en vue de réaliser les objectifs de développement durable d'ici à l'échéance de 2030. Il présente la manière dont ONU-Femmes tirera parti de son triple mandat unique, qui englobe l'appui à l'établissement de normes, la coordination du système des Nations Unies et les activités opérationnelles, pour mobiliser une action urgente et soutenue en faveur de l'égalité femmes-hommes et de l'autonomisation de toutes les femmes et les filles et pour concourir à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

À l'heure où la COVID-19 a aggravé tous les aspects des inégalités de genre, il faut prendre des mesures fortes et accroître le financement accru pour reconstruire en mieux et selon le principe de l'égalité, de manière à répondre aux besoins de toutes les femmes et de toutes les filles et à ne laisser personne de côté.

Élaboré à partir de consultations approfondies, le Plan stratégique s'appuie sur l'analyse des progrès accomplis et des problèmes persistants, notamment les recommandations issues de l'examen et de l'évaluation, après 25 ans, des suites données à la Déclaration et à la Plateforme d'action de Beijing, ainsi que les enseignements tirés de la première décennie d'activité d'ONU-Femmes.

Compte tenu du caractère interdépendant des problèmes mondiaux, ONU-Femmes privilégiera des approches intégrées pour s'attaquer aux causes profondes de l'inégalité et encourager des changements systémiques plus larges dans ses domaines d'action thématiques : la gouvernance et la participation à la vie publique ; l'avancement économique ; l'élimination des violences faites aux femmes et aux filles ; les femmes et la paix et la sécurité, l'action humanitaire et la réduction des risques de catastrophe.



Pour atteindre cet objectif, ONU-Femmes poursuivra sa transformation opérationnelle afin d'améliorer son efficacité et sa productivité organisationnelles en affinant davantage son modèle d'activité, ses modalités de mise en œuvre et sa structure institutionnelle, en vue de pouvoir fournir des résultats à grande échelle, en tant que partenaire clé du système des Nations Unies pour le développement repositionné.

I. Vue d'ensemble

1. Élaboré en pleine pandémie mondiale, le Plan stratégique 2022-2025 vise à orienter les travaux d'ONU-Femmes pour les quatre prochaines années, en vue de réaliser les objectifs de développement durable d'ici à l'échéance de 2030. Dans les différentes sections du présent document, nous examinons les progrès mondiaux et les problèmes qui continuent de se poser dans la réalisation de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes, et nous présentons la stratégie ambitieuse qu'ONU-Femmes suivra pour promouvoir des changements visibles et transformateurs.

2. Alors que les progrès mondiaux en matière d'égalité entre les femmes et les hommes étaient déjà loin d'être satisfaisants, la COVID-19 a exacerbé tous les aspects de l'inégalité et fait reculer les gains durement acquis. Après la pandémie, les pays ont l'occasion de reconstruire en mieux et selon le principe de l'égalité en intégrant l'égalité des genres dans tous les efforts de reconstruction des sociétés et des économies, afin de répondre aux besoins de toutes les femmes et de toutes les filles et de ne laisser personne de côté. Il faudra pour cela faire preuve d'une volonté politique inébranlable, accroître le financement et mettre l'accent sur des mesures fortes propres à accélérer le changement, ce à quoi ONU-Femmes s'emploiera activement dans le cadre de son Plan stratégique.

3. Le triple mandat d'ONU-Femmes, ainsi que son réseau mondial et son expertise approfondie en matière d'élaboration de politiques et de programmes, lui accordent une capacité unique pour : i) aider les États Membres à renforcer les normes et règles internationales relatives à l'égalité des genres et à l'autonomisation des femmes, et intégrer les questions de genre dans d'autres domaines thématiques ; ii) promouvoir la coordination et la cohérence dans l'ensemble du système des Nations Unies afin de renforcer l'application du principe de responsabilité et les résultats en matière d'égalité des genres et d'avancement des femmes ; iii) entreprendre des activités opérationnelles pour aider les États Membres qui en font la demande à transposer les normes et règles internationales dans leurs lois, politiques et stratégies aux échelons régionaux et nationaux. ONU-Femmes peut ainsi tisser des liens entre les acteurs mondiaux, nationaux et locaux afin de créer un environnement propice à la réalisation de l'égalité des genres et à l'autonomisation des femmes dans le monde entier.

4. En tant que vision d'ensemble, le Plan stratégique vise à **parvenir à l'égalité des genres, à l'autonomisation de toutes les femmes et les filles et au plein exercice de leurs droits humains**. Le Plan stratégique est fondé sur la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la Déclaration et le Programme d'action de Beijing, les résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU concernant les femmes et la paix et la sécurité¹, le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, et d'autres textes issus de réunions intergouvernementales sur la question, tels que les résolutions de l'Assemblée générale et les conclusions concertées de la Commission de la condition de la femme. Il contribue à la prise en compte des questions de genre dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et au respect des engagements en faveur de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes pris dans d'autres instruments et résolutions pertinents des organes des Nations Unies.

5. Dans le cadre de l'examen Beijing+25, les États Membres ont appelé tous les acteurs à éliminer les obstacles structurels et les pratiques discriminatoires sous-jacents qui freinent les progrès dans le domaine de l'égalité des genres. En réponse à

¹ Résolutions 1325 (2000), 1820 (2009), 1888 (2009), 1889 (2010), 1960 (2011), 2106 (2013), 2122 (2013), 2242 (2015), 2467 (2019) et 2493 (2019).

cet appel, et étant donné le caractère interconnecté des problèmes mondiaux, ONU-Femmes privilégiera des stratégies globales pour s'attaquer aux causes profondes de l'inégalité et encourager des changements systémiques plus larges, notamment en appuyant :

- le renforcement des cadres normatifs mondiaux, ainsi que la prise en compte des questions de genre dans les lois, politiques et institutions ;
- le financement de la promotion de l'égalité des genres ;
- les normes sociales positives, notamment par la mobilisation des hommes et des garçons ;
- l'accès équitable des femmes aux services, aux biens et aux ressources ;
- les moyens d'expression et d'action et le leadership des femmes ;
- la production, l'analyse et l'utilisation de statistiques genrées, de données ventilées par sexe et de connaissances ;
- la coordination du système des Nations Unies en faveur de l'égalité des genres et de l'avancement des femmes.

6. ONU-Femmes s'emploiera à atteindre ces objectifs à l'échelle du système dans ses quatre domaines d'action thématiques : i) la gouvernance et la participation à la vie publique ; ii) l'avancement économique des femmes ; iii) l'élimination des violences faites aux femmes et aux filles ; iv) les femmes et la paix et la sécurité, l'action humanitaire et la réduction des risques de catastrophe.

7. Le seul moyen d'obtenir des résultats transformateurs en matière d'égalité des genres et d'autonomisation des femmes est de travailler avec des partenaires et de mener des activités par leur intermédiaire, et de veiller à ce que les engagements soient appuyés par un financement durable et par des mécanismes d'application du principe de responsabilité. Dans ce contexte, les mesures visant à approfondir et à étendre les partenariats et à exercer une influence sur les actions et le financement d'autres acteurs sont les pierres angulaires du Plan stratégique.

8. ONU-Femmes est bien placée pour soutenir les États Membres et mobiliser un large éventail de partenaires afin d'apporter des changements durables et transformateurs pour toutes les femmes et les filles. Ses principaux partenaires sont le système des Nations Unies, les organisations de femmes et de jeunes, le secteur privé, les institutions financières internationales, les organismes de recherche, les médias, les hommes et les garçons, et d'autres parties prenantes.

II. Le contexte mondial des activités d'ONU-Femmes

9. Vingt-six ans après leur adoption, la Déclaration et le Programme d'action de Beijing restent un cadre transformateur pour parvenir à l'égalité des genres, à l'autonomisation de toutes les femmes et les filles et au plein exercice de leurs droits humains. Des progrès importants ont été réalisés dans certains domaines, mais des obstacles structurels continuent d'entraver la pleine réalisation de l'égalité des genres. Les femmes et les filles qui subissent des formes multiples de discrimination, notamment en raison de leur âge, de leur classe sociale, de leur handicap, de leur race,

de leur appartenance ethnique, de leur orientation sexuelle et de leur identité de genre ou de leur statut migratoire, sont celles pour qui les progrès ont été les plus lents².

10. Parmi les réalisations notables, on peut noter une plus grande égalité entre les genres dans les domaines de l'éducation et de la santé : aujourd'hui, de plus en plus de pays ont atteint la parité des genres dans l'éducation et moins de femmes meurent en couches³. En outre, les lois ont été considérablement renforcées : au cours des dix dernières années, ONU-Femmes a soutenu plus de 700 réformes juridiques dans 89 pays et des réformes constitutionnelles dans 25 pays. La portée de la protection sociale a augmenté dans de nombreux pays, même si aujourd'hui, seulement 25,6 % des femmes dans le monde (et 34,3 % des hommes) bénéficient d'une couverture de protection juridique et sociale complète⁴.

11. Dans de trop nombreux domaines, les progrès ont été lents. Moins de deux tiers des femmes âgées de 25 à 54 ans font partie de la population active, contre plus de 90 % des hommes du même âge, des chiffres qui ne se sont pas améliorés depuis 30 ans. Les femmes assument trois fois plus de soins non rémunérés et de travaux ménagers que les hommes, au détriment de leur santé, de leur autonomie et de leurs perspectives économiques⁵. En conséquence, bien que le taux d'extrême pauvreté ait diminué au cours des dernières décennies, la probabilité pour les femmes âgées de 25 à 34 ans de vivre dans la pauvreté reste beaucoup plus élevée que pour les hommes du même groupe d'âge⁶.

12. Malgré les progrès réalisés dans le domaine de l'éducation, notamment au niveau du primaire, 30 % des jeunes femmes (et 13 % des jeunes hommes) ne suivent ni études ni formation et n'ont pas d'emploi⁷. Alors que les technologies numériques sont devenues un outil de plus en plus important pour accéder à l'éducation, à des emplois de qualité et à des services, moins de la moitié (48 %) de la population féminine mondiale utilise Internet, contre 55 % des hommes⁸.

13. Au niveau mondial, la proportion de femmes au parlement a plus que doublé depuis 1995, mais les femmes n'occupent toujours qu'un quart des sièges⁹. Au plus haut niveau, en 2021, seuls 24 pays ont une femme à leur tête, et les femmes représentent seulement 20 % des ministres dans le monde entier¹⁰.

14. Les femmes ne bénéficient toujours pas de l'ensemble de leurs droits en matière de santé sexuelle et procréative. Par exemple, bien que les taux de fécondité aient diminué dans la plupart des régions, en 2019, 190 millions de femmes en âge de

² Examen et évaluation des suites données à la Déclaration et au Programme d'action de Beijing et aux textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale : rapport du Secrétaire général (E/CN.6/2020/3).

³ Ibid.

⁴ Organisation internationale du Travail (OIT), Rapport sur la protection sociale dans le monde 2020-22 : La protection sociale à la croisée des chemins : prendre un virage décisif pour un avenir meilleur (Genève, 2021).

⁵ E/CN.6/2020/3.

⁶ ONU-Femmes, Le progrès des femmes dans le monde : les familles dans un monde en changement (New York, 2019).

⁷ E/CN.6/2020/3.

⁸ Union internationale des télécommunications, Measuring Digital Development: Facts and Figures 2020 (Mesurer le développement numérique : données chiffrées 2020) (Genève, 2020).

⁹ E/CN.6/2020/3.

¹⁰ Données relatives aux chefs d'État et de gouvernement, au 1^{er} juillet 2021, compilées par ONU-Femmes. Seules les chefs d'État élues ont été prises en considération. Données relatives aux ministres, au 1^{er} janvier 2021, Union interparlementaire et ONU-Femmes. 2021. Carte « Femmes en politique : 2021 ». Genève : UIP.

procréer (15-49 ans) n'utilisaient aucune méthode contraceptive alors qu'elles souhaitaient éviter une grossesse¹¹.

15. De nombreux pays ont adopté des lois pour lutter contre la violence à l'égard des femmes, mais les moyens d'application insuffisants et les normes sociales discriminatoires restent des problèmes majeurs. Environ 245 millions de femmes et de filles âgées de 15 ans et plus (10 %) ont subi des violences sexuelles ou physiques de la part d'un partenaire intime rien qu'au cours de l'année écoulée¹². Parmi les autres formes de violence, citons le féminicide, les pratiques néfastes, le harcèlement sexuel dans les espaces publics, la violence en ligne telle que la cyberintimidation et le cyberharcèlement, ainsi que la violence à l'égard des femmes en politique et des défenseuses des droits humains, qui empêchent les femmes d'exercer pleinement leurs droits humains.

16. Depuis 1995, le paysage mondial en ce qui concerne l'égalité des genres a connu des changements considérables, dont beaucoup ont créé des obstacles supplémentaires aux progrès. Le creusement des inégalités et l'exclusion économique sont le symptôme de modèles de développement dans lesquels les gains ne sont pas partagés de manière équitable. Les conflits et les urgences humanitaires se prolongent de plus en plus et ont des conséquences dévastatrices pour les populations civiles. La dégradation de l'environnement, la perte de biodiversité et les changements climatiques s'accroissent, alimentés par la surexploitation des ressources naturelles, et ont des répercussions particulièrement lourdes sur les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement¹³.

17. La pandémie de COVID-19 a plongé le monde dans la pire crise économique depuis la Seconde Guerre mondiale et encore accru la nécessité de prendre des mesures plus fortes¹⁴. Les mesures de relance prises par les gouvernements à l'échelle mondiale sont sans précédent, mais restent très majoritairement concentrées dans les pays à revenu élevé¹⁵. Les retombées socioéconomiques de la pandémie ont eu des effets disproportionnés sur les femmes et les filles. Partout dans le monde, les femmes sont plus nombreuses que les hommes à quitter la population active, et les femmes et les filles assument la charge accrue des soins et du travail domestique non rémunérés¹⁶. Comme l'a indiqué le Secrétaire général dans son appel à l'action en avril 2020, les signalements de cas de violence à l'égard des femmes ont explosé¹⁷. On estime que 11 millions de filles pourraient ne pas retourner à l'école à cause de la COVID-19, et que les efforts visant à mettre fin au mariage d'enfants pourraient être perturbés¹⁸. Les retombées économiques de la pandémie risquent de faire basculer

¹¹ [E/CN.6/2020/3](#).

¹² Organisation mondiale de la Santé, au nom du Groupe de travail interinstitutions des Nations Unies sur les estimations et les données relatives à la violence à l'égard des femmes, *Violence against Women Prevalence Estimates 2018 (Estimations de la prévalence de la violence à l'égard des femmes, 2018)* (Genève, 2021).

¹³ [E/CN.6/2020/3](#).

¹⁴ Groupe de la Banque mondiale. *Perspectives économiques mondiales* (Washington, 2020).

¹⁵ Fonds monétaire international, *Moniteur des finances publiques*, avril 2021 (Washington, 2021).

¹⁶ ONU-Femmes, *From Insight to Action: Gender equality in the wake of COVID-19 (Des constats à l'action : l'égalité femmes-hommes au temps de la COVID-19)* (New York, 2020).

¹⁷ ONU Info, « Violence domestique : le chef de l'ONU appelle à un 'cessez-le-feu' face à un 'déferlement mondial' », 6 avril 2020. En 2020, le Secrétaire général de l'ONU a lancé la stratégie d'engagement politique contre la violence fondée sur le genre et la COVID-19, qui doit servir de plateforme commune à l'ensemble du système des Nations Unies.

¹⁸ Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. *Les filles au premier plan (2020)* ; Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), « Impact of the COVID-19 Pandemic on Family Planning and Ending Gender-based Violence, Female Genital Mutilation and Child Marriage: Pandemic threatens achievement of the Transformative Results committed to by UNFPA » (Les répercussions de la pandémie de COVID-19 sur la planification familiale,

47 millions de femmes et de filles dans l'extrême pauvreté en 2021, effaçant ainsi des décennies de progrès¹⁹.

18. Dans le même temps, la majorité des mesures prises face à la COVID-19 ne tenaient pas compte des questions de genre. Sur les 2 280 mesures prises jusqu'à présent en matière de fiscalité, de protection sociale et d'emploi, à peine 13 % concernent la sécurité économique des femmes, et 11 % seulement visent à faire face à l'augmentation des attentes en ce qui concerne les soins non rémunérés. Les femmes sont aussi largement absentes des processus de décision, puisqu'elles ne représentent que 24 % des membres des groupes de travail sur la lutte contre la COVID-19 dans 137 pays ; dans 24 pays, ces groupes de travail qui ne comptent aucune femme²⁰.

19. Dans le cadre de la Décennie d'action, il sera essentiel de placer l'égalité des genres au cœur des mesures de lutte contre la pandémie de COVID-19 et de relèvement pour accélérer les progrès en matière d'égalité des genres et d'autonomisation des femmes et réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

III. Enseignements tirés de la première décennie d'activité d'ONU-Femmes

20. Le Plan stratégique 2022-2025 repose sur l'analyse des tendances, des progrès et des défis en matière d'égalité des genres et d'autonomisation des femmes, sur des évaluations indépendantes des activités d'ONU-Femmes, y compris l'examen à mi-parcours de son Plan stratégique précédent, et sur des consultations fructueuses menées avec divers partenaires aux niveaux mondial, régional et national. Les principaux enseignements tirés sont présentés ci-après.

21. **Le triple mandat d'ONU-Femmes offre des possibilités d'impact supplémentaires** : L'Entité joue un rôle clé dans l'amélioration des normes et règles internationales relatives à l'égalité des genres, notamment avec l'adoption de l'objectif de développement durable n° 5, et est particulièrement bien placée pour aider les États Membres à tenir ces engagements. Le mandat et l'orientation stratégique d'ONU-Femmes restent pleinement pertinents, mais il est possible de consolider davantage les liens qui se renforcent mutuellement entre sa fonction normative à l'échelle intergouvernementale, son rôle de coordination du système des Nations Unies et ses activités opérationnelles, en particulier sur le terrain.

22. **ONU-Femmes s'est imposée comme une entité motrice de la réflexion et de la pratique** : En tant que principale source de compétences en matière d'égalité des genres dans le système des Nations Unies, ONU-Femmes dispose de connaissances techniques et opérationnelles approfondies dans ses quatre domaines d'action thématiques. Au cours des dix dernières années, elle a également été à l'avant-garde des travaux de recherche et de la production de données et de connaissances sur l'égalité des genres, avec notamment des publications phares telles que *Le progrès des femmes dans le monde*. Cependant, les effets disproportionnés de la COVID-19 sur les femmes et les filles ont aussi montré combien il importe de s'adapter à

l'élimination de la violence de genre, les mutilations génitales féminines et les mariages d'enfants : la pandémie menace la réalisation des résultats transformateurs promis par le FNUAP) (2020).

¹⁹ ONU-Femmes, *From Insight to Action: Gender equality in the wake of COVID-19* (Des constats à l'action : l'égalité femmes-hommes au temps de la COVID-19) (New York, 2020).

²⁰ ONU-Femmes et PNUD, base de données COVID 19 Global Gender Response Tracker : fiche d'information mondiale (2021).

l'évolution du contexte opérationnel mondial et de tirer parti des possibilités qu'elle ouvre pour faire progresser l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes.

23. Des objectifs mieux définis permettraient d'améliorer les résultats : Au cours de sa première décennie d'activité, ONU-Femmes a obtenu des résultats importants dans ses domaines d'action. Pour que ces résultats se traduisent par des changements systémiques et durables, au cours des dix prochaines années, l'Entité déploiera des stratégies normalisées à fort impact pour surmonter les obstacles structurels sous-jacents et susciter un changement transformateur, tout en intégrant plus efficacement le principe de ne laisser personne de côté.

24. Les partenariats offrent un avantage comparatif clé : ONU-Femmes doit continuer à tirer parti de son rôle de défenseuse mondiale de la cause des femmes et des filles et de ses relations solides et marquées par la confiance avec ses différents partenaires, notamment pour ce qui est de mettre au point des stratégies de sensibilisation multipartenaires, créer des espaces de communication et organiser des dialogues entre les gouvernements, la société civile et d'autres parties prenantes, et de fournir un appui à cet égard, et de mettre à profit son rôle de porte-parole et son rayonnement à l'échelle mondiale pour mobiliser un vaste soutien en faveur de l'égalité des genres. ONU-Femmes a la possibilité d'approfondir ses relations avec ses partenaires habituels, en se basant sur ses relations de longue date avec les mouvements féministes et féminins, et de développer de nouveaux partenariats, notamment avec les hommes et les garçons, le secteur privé, les médias et les institutions financières internationales, ainsi qu'avec les groupes de réflexion et les instituts de recherche.

25. Un financement flexible et prévisible assure des résultats optimaux : Il est essentiel de mettre en place une stratégie de financement reposant sur des flux diversifiés, mais aussi de redoubler d'efforts en vue de mobiliser des ressources ordinaires, notamment grâce à des partenariats avec le secteur privé et par les comités nationaux d'ONU-Femmes. Ces dispositifs seront complétés par des mécanismes de financement thématiques et communs et des méthodes de financement innovantes.

26. Les résultats à l'échelle du système des Nations Unies en matière d'égalité des genres et d'autonomisation des femmes sont essentiels : Les réformes du système des Nations Unies pour le développement ont renforcé la capacité d'ONU-Femmes de promouvoir l'égalité des genres et l'avancement des femmes à l'échelle du système, en appliquant des outils d'établissement des responsabilités et des marqueurs genre normalisés. Conformément à l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies²¹, ONU-Femmes tirera un plus grand parti de son rôle de coordination du système des Nations Unies pour favoriser la prise en compte des questions de genre dans l'ensemble du système, y compris aux niveaux régional, plurinational et national. Elle appuiera l'intégration des questions de genre dans les domaines thématiques clés et renforcera les activités pertinentes de mesure et de contrôle et la communication d'informations sur les principaux résultats, notamment avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) ainsi qu'avec d'autres entités du système.

27. Un modèle d'activité à forte croissance est nécessaire pour produire des résultats à grande échelle : ONU-Femmes s'est considérablement améliorée en termes d'efficacité et de performances organisationnelles, mais elle peut encore affiner son modèle d'activité, ses modalités d'exécution et son empreinte mondiale afin d'obtenir de meilleurs résultats. Elle aura besoin pour ce faire d'un financement

²¹ [A/RES/75/233](#).

optimisé, d'une structure plus cohérente et des méthodes rationalisées. En devenant ainsi une organisation de développement matricielle disposant d'un réseau à l'échelle mondiale, faisant partie intégrante du système des Nations Unies pour le développement repositionné, ONU-Femmes sera en mesure de produire des résultats là où ils sont le plus nécessaires : sur le terrain.

28. **La transformation opérationnelle est la clé du succès** : Consciente que les améliorations mentionnées ci-dessus ne se produiront pas dans un contexte statique, ONU-Femmes suit une démarche souple et adaptée à la situation pour effectuer sa transformation opérationnelle. Cette démarche conjugue la recherche de l'excellence institutionnelle et des principes de direction inclusive, éthique et partagée, afin de maximiser les résultats dans le respect des normes et des règles qui sous-tendent le mandat d'ONU-Femmes, avec le concours de son personnel pleinement mobilisé et diversifiée.

IV. Principes directeurs

29. Les principes suivants sont la base de tous les travaux d'ONU-Femmes :

A. Ne laisser personne de côté

30. Conformément aux normes et règles internationales, ONU-Femmes applique une approche fondée sur les droits humains et est guidée par le principe consistant à ne laisser personne de côté. Elle lutte contre la discrimination et les inégalités en repérant les obstacles structurels et les rapports de force inégaux qui reproduisent les inégalités sur plusieurs générations, ainsi que les lois, politiques et pratiques discriminatoires, et en cherchant à y remédier. Cette approche est fondée sur le plein respect de tous les droits humains, y compris le droit au développement, et sur la reconnaissance du fait que tous les droits humains sont universels, indivisibles, interdépendants et intimement liés.

31. Pour honorer l'engagement de ne laisser personne de côté et s'assurer que tous les groupes de population bénéficient des progrès, on ne peut plus se contenter de mesurer les progrès accomplis sur la base de moyennes globales. Conformément à cette approche intersectionnelle, le Plan stratégique met l'accent sur la lutte contre les formes multiples et croisées de discrimination, notamment en fonction de l'âge, du sexe, de la race, de l'appartenance ethnique, de la zone géographique, du handicap, du statut migratoire ou de la situation de déplacement, ainsi que du statut autochtone, socioéconomique ou autre.

B. Améliorer la cohérence, les résultats et la responsabilité du système des Nations Unies en matière d'égalité des genres, conformément aux réformes du système des Nations Unies pour le développement

32. Dans le cadre de son mandat de coordination du système des Nations Unies, ONU-Femmes pousse les entités des Nations Unies à adopter une démarche plus cohérente et performante et à mieux respecter les engagements qu'elles ont pris en ce qui concerne l'égalité des genres, l'avancement des femmes et la prise en compte des questions de genre dans leurs activités, notamment en appliquant uniformément des outils standardisés. Le Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes et la feuille de résultats des équipes

de pays des Nations Unies relative au Plan d'action constituent des pratiques optimales à cet égard²².

33. Le Plan stratégique est fondé sur l'examen quadriennal complet, qui réaffirme l'importance de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes et des filles pour progresser sur la voie de l'ensemble des objectifs et des cibles du Programme 2030, et le rôle de chef de file d'ONU-Femmes s'agissant d'améliorer et d'accélérer la prise en compte des questions de genre.

34. Conformément à l'examen quadriennal complet et au cadre de gestion et de responsabilité, ONU-Femmes soutiendra pleinement le système redynamisé des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et travaillera sous leur direction au niveau national pour soutenir les États Membres, suivant les plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable et les plans nationaux de développement. À cet égard, l'Entité optimisera son rôle au sein des équipes de pays, à la fois là où elle est présente et là où elle apporte son soutien en tant qu'organisme non résident, afin de faire en sorte que les plans-cadres de coopération et les autres programmes communs de pays améliorent le financement, la tenue des engagements et les résultats en matière d'égalité des genres et d'autonomisation des femmes.

35. ONU-Femmes continuera de collaborer avec les partenaires de l'ONU de façon à promouvoir un soutien intégré et une action coordonnée pour catalyser les investissements et les résultats à l'échelle du système en faveur des femmes et des filles, conformément à son mandat et à ses contributions complètes et intégrées couvrant les trois piliers de l'ONU : la paix et la sécurité, les droits humains et le développement.

C. Garantir l'appropriation nationale et l'alignement sur les priorités nationales

36. Le Plan stratégique répond aux demandes de soutien des États Membres, sur la base du principe de l'appropriation nationale. Sa mise en œuvre dans les pays sera pleinement alignée sur les priorités nationales, conformément aux plans et stratégies de développement national, et garantira la prise en main des programmes par les pays, qui est l'un des principes clés du développement durable.

37. Au cours de la dernière décennie, ONU-Femmes a fourni aux États Membres qui en faisaient la demande des services de sensibilisation, de conseil technique et de programmation pour traduire les normes et règles internationales en résultats opérationnels afin de parvenir à l'égalité des genres et d'autonomiser toutes les femmes et les filles, conformément aux priorités nationales. Avec ce Plan stratégique, ONU-Femmes continuera de rapprocher les avancées intergouvernementales et la mise en œuvre de ces priorités en fournissant des services d'appui intégré aux processus de développement axés sur la demande et sur les personnes et contrôlés par les pays.

D. Influencer les autres et assurer un financement durable pour l'égalité des genres

38. ONU-Femmes est le point névralgique du système multilatéral grâce à ses partenariats solides avec les gouvernements, le système des Nations Unies, la société civile, les organisations de femmes et de jeunes, le secteur privé et un large éventail

²² Conformément à la résolution [75/233](#) de l'Assemblée générale, sect. I, par. 12.

d'autres acteurs concernés. En tant que principale défenseuse de l'égalité des genres dans le système multilatéral, elle s'appuie sur ses partenariats solides et divers, et tire parti de son rôle d'organisation et de mobilisation qui lui permet d'influencer les actions et les décisions de financement de divers acteurs. Pour renforcer ces efforts, ONU-Femmes adoptera des modalités de partenariat qui favorisent des partenariats plus efficaces et utiles à tous les niveaux.

39. Le financement destiné à des activités ayant l'égalité des genres pour objectif principal représente à environ 5 % de l'aide publique au développement bilatérale ventilable²³. Par conséquent, il est de plus en plus important, sur le plan stratégique, de soutenir le renforcement de la capacité et de l'engagement des États Membres à financer l'égalité femmes-hommes au moyen de politiques budgétaires et de finances publiques nationales.

40. Le secteur privé soutient de plus en plus la réalisation des objectifs de développement durable et diversifie également ses investissements pour inclure des instruments financiers nouveaux et innovants afin d'atteindre des objectifs sociaux et financiers. Par conséquent, en collaboration avec les institutions financières internationales, le secteur privé et les institutions de financement du développement, ONU-Femmes utilisera des approches de financement nouvelles et innovantes telles que les obligations genre (gender bonds) pour faire progresser les partenariats public-privé et compléter les efforts visant à accroître le financement au niveau national, à la demande des États Membres. L'Entité approfondira également les partenariats afin de mobiliser les ressources provenant des institutions financières internationales en faveur de l'égalité femmes-hommes, d'influencer les politiques et d'orienter les flux de financement dans ce sens, notamment en renforçant les liens avec le programme de financement du développement.

V. Stimuler les résultats en matière de développement

41. Dès sa création, ONU-Femmes a fondé son travail sur quatre domaines d'action thématiques : 1) la gouvernance et la participation à la vie publique ; 2) l'avancement économique des femmes ; 3) l'élimination des violences faites aux femmes et aux filles ; 4) les femmes et la paix et la sécurité, l'action humanitaire et la réduction des risques de catastrophe. Des résultats systémiques multithématiques ont été ajoutés pour illustrer l'interdépendance du mandat de l'Entité et du changement qu'elle cherche à susciter.

42. Pour atteindre ces résultats, ONU-Femmes continuera de répondre aux demandes de soutien des États Membres en mettant en œuvre des programmes mondiaux, régionaux et nationaux en faveur de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes, dont un nombre accru de programmes conjoints des Nations Unies. Il s'agit notamment de guider la réflexion et de formuler des conseils pratiques, de fournir une aide en matière de développement des capacités et une assistance technique et de stimuler les partenariats multipartites et les activités de sensibilisation et de communication. Au niveau des pays, ONU-Femmes veillera à ce que les interventions tiennent pleinement compte des priorités nationales et en favorisent la réalisation au moyen de ses notes stratégiques, qui sont étroitement alignées sur les plans-cadres de coopération. Elle soutiendra également la société

²³ Réseau sur l'égalité homme-femme du Comité d'aide au développement de l'OCDE (GENDERNET), *Development finance for gender equality and women's empowerment: A 2021 snapshot* (Le financement du développement en faveur de l'égalité femmes-hommes et de l'autonomisation des femmes : aperçu 2021) (Paris, 2021). En 2018-19, la proportion de l'aide publique au développement bilatérale ventilable dédiée à des activités dont l'égalité des genres est un objectif important (secondaire) était de 40 %.

civile et les organisations locales en menant des activités de développement des capacités parallèlement aux mécanismes de subventionnement direct, tout en adaptant les modalités d'octroi de subventions en fonction des enseignements tirés des évaluations.

43. Alors que le monde continue de lutter contre la pandémie de COVID-19, et notamment ses effets disproportionnés sur les femmes et les filles, qui se traduisent par une augmentation des pertes d'emploi et une hausse du taux de pauvreté et de la violence à l'égard des femmes, il sera encore plus important de redoubler d'efforts pour garantir des résultats de développement à long terme, réduire la pauvreté des femmes et des filles et accroître l'accès des femmes à un travail décent et à la protection sociale, afin de favoriser leur bien-être socioéconomique et de réduire leur vulnérabilité à de futures crises.

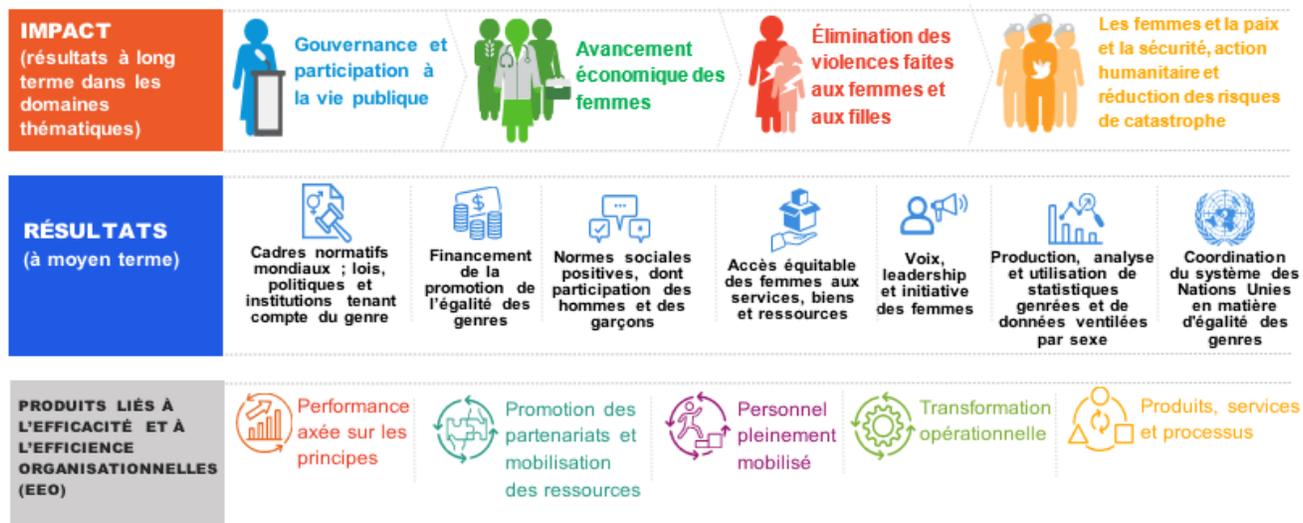
44. Compte tenu de l'incidence importante et disproportionnée qu'ont les changements climatiques sur les femmes et les filles, ainsi que de l'importance de l'égalité des genres et de l'avancement des femmes pour obtenir de meilleurs résultats face à ce phénomène, la question des changements climatiques sera intégrée dans tous les domaines thématiques. Il s'agira avant tout de favoriser l'intégration d'une perspective de genre dans les politiques et programmes relatifs aux changements climatiques pour que les femmes et les filles y participent et en bénéficient, conformément au mandat d'ONU-Femmes.

45. Le monde étant de plus en plus numérisé, ONU-Femmes adoptera les technologies et les innovations numériques comme outils pour accélérer les résultats dans tous les domaines thématiques. Ses efforts en matière d'innovation et de technologie visent particulièrement à : soutenir les initiatives et les mesures de sensibilisation dans l'ensemble du secteur ; promouvoir les femmes en tant qu'innovatrices et entrepreneuses ; développer des outils et des méthodes ; prévenir la violence en ligne à l'égard des femmes et des filles ; investir dans les innovations et les technologies qui font progresser l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des filles.

46. Dans la mise en œuvre de son Plan stratégique, ONU-Femmes continuera de promouvoir la voix et le rôle de premier plan des jeunes, y compris des adolescentes et des jeunes femmes, et d'encourager la participation des jeunes à la prise de décision ainsi qu'à ses propres programmes aux niveaux mondial, régional et national.

VISION DU PLAN STRATÉGIQUE

Parvenir à l'égalité des genres, à l'autonomisation de toutes les femmes et les filles et au plein exercice de leurs droits humains



A. Quatre domaines thématiques

47. On trouvera ci-après des explications sur les travaux menés par ONU-Femmes dans chacun de ses quatre domaines thématiques.

1. Gouvernance et participation à la vie publique

48. ONU-Femmes travaille avec des partenaires clés pour que toutes les femmes puissent participer pleinement et équitablement à la prise de décision et que les femmes et les filles puissent bénéficier de lois, de politiques, de budgets, de services et d'institutions responsables qui tiennent compte des questions de genre.

49. Les principales interventions visent à :

- Soutenir la représentation équilibrée des femmes et des hommes dans la prise de décision à tous les niveaux, notamment par des mesures temporaires spéciales ainsi qu'en modifiant les politiques et les procédures afin d'accroître l'influence des femmes dans les institutions et les processus politiques.
- Accroître la sensibilisation, les capacités et la volonté politique nécessaires pour intégrer l'égalité des genres dans le financement, notamment à tous les stades de la planification budgétaire et de la prise de décision ; renforcer la capacité des institutions de concevoir des stratégies, des plans, des cadres de suivi et des budgets sectoriels et de fournir des services accessibles, abordables et de qualité, sans discrimination.
- Tirer parti du rôle fédérateur d'ONU-Femmes pour faire en sorte que la perspective de toutes les femmes et des organisations qu'elles dirigent soit prise en compte dans la prise de décision, et que les femmes, et les filles le cas échéant, participent pleinement et de manière égale à la conception, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des politiques et services publics.

- Continuer de faciliter le suivi pour assurer la mise en œuvre des engagements mondiaux en faveur de l'égalité des genres ainsi que la collecte et la diffusion de données sur les trois indicateurs relatifs à l'objectif de développement durable n° 5, dont ONU-Femmes est coresponsable.
- Contribuer, dans le cadre du partenariat H6, aux efforts visant à repousser les lois et les normes discriminatoires qui entravent l'accès des femmes aux services et aux soins de santé sexuelle et procréative.

50. Les principaux partenariats consistent à :

- Faire progresser le partage égal du pouvoir, la gouvernance tenant compte des questions de genre et l'accès à la justice, en tirant parti de la participation d'ONU-Femmes aux mécanismes interinstitutions tels que : le mécanisme de coordination interinstitutions de l'assistance électorale des Nations Unies ; la Cellule mondiale de coordination des questions relatives à l'état de droit ; les équipes spéciales chargées de l'égalité des genres créées dans le cadre l'appel du Secrétaire général à l'action en faveur des droits humains ; le plan d'action mondial pour permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous, associé à l'objectif de développement durable n° 3, et le Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement.
- Continuer à coopérer avec divers partenaires des Nations Unies pour faire progresser la participation des femmes et les politiques et législations tenant compte des questions de genre, notamment avec le Bureau de la coordination des activités de développement, le PNUD, le Département des affaires économiques et sociales, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.
- Soutenir, en tant qu'organisme coparrainant de l'ONUSIDA, l'intégration de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes dans la stratégie mondiale de lutte contre le sida 2021-2026²⁴ et dans sa mise en œuvre.

2. Avancement économique des femmes

51. ONU-Femmes s'emploie à promouvoir l'avancement économique des femmes afin qu'elles jouissent d'une sécurité de revenu, d'un travail décent et d'une autonomie économique.

52. Les principales interventions visent à :

- Soutenir les partenaires clés dans la transformation de l'économie des services à la personne en renforçant la mise en œuvre des cinq mesures suivantes : faire une place aux soins et travaux domestiques non rémunérés, les réduire, mieux les répartir, rétribuer les personnels des services d'aide à la personne et leur donner les moyens de s'exprimer.
- Encourager le travail décent, l'égalité de rémunération pour un travail d'égale valeur et l'esprit d'entreprise, notamment en favorisant l'inclusion financière et numérique pour combler la fracture numérique entre les sexes et en optimisant la passation de marchés publics et privés pour élargir les perspectives des entreprises qui appartiennent aux femmes.
- Soutenir le développement et la mise en œuvre de politiques et de pratiques macroéconomiques qui font progresser l'égalité des genres et l'autonomisation

²⁴ Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), document PCB(EM)/3.3.

des femmes en collaborant avec les ministères des finances et les institutions financières internationales.

- Réduire la pauvreté des femmes et des filles en renforçant les droits économiques des femmes, leur taux d'activité et d'emploi et leur accès aux systèmes de protection sociale, dans le cadre de la relance économique après la COVID-19.
- Promouvoir une participation et un rôle de direction accrus des femmes dans les économies vertes et bleues et dans l'agriculture résiliente aux changements climatiques.
- Collaborer avec les organisations de femmes, le secteur privé et les syndicats pour éliminer les normes, pratiques et législations sociales discriminatoires, et soutenir la participation active et le rôle meneur des femmes dans l'économie. Ces interventions couvriront les secteurs public et privé, les zones urbaines et rurales, ainsi que les économies et les travailleurs et travailleuses des secteurs formel et informel.

53. Les principaux partenariats consistent à :

- Collaborer avec l'Organisation internationale du travail (OIT), le HCDH, le PNUD, le FNUAP, l'UNICEF, les principaux ministères d'exécution, les organismes régionaux, les commissions économiques régionales et les institutions financières internationales, sur les politiques macroéconomiques, la protection sociale et l'économie des services à la personne.
- Promouvoir l'entrepreneuriat des femmes et les possibilités de débouchés sur les marchés publics pour les entreprises appartenant à des femmes avec l'OIT, le Centre du commerce international, le PNUD, le Pacte mondial des Nations Unies, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS).
- Intégrer les questions de genre dans les politiques et pratiques en matière de migration, avec l'OIT, l'Organisation internationale pour les migrations et le HCDH, et en matière de commerce et de droits humains, avec l'OIT et le HCDH.
- Intégrer les questions de genre dans les initiatives relatives au climat, à l'environnement, à l'agriculture et aux économies vertes, circulaires et bleues, avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), l'ONUDI, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Fonds international de développement agricole et le Programme alimentaire mondial.
- Réduire les disparités entre les sexes dans le domaine du numérique avec la Commission « Le large bande au service du développement durable », l'Union internationale des télécommunications, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), le PNUD et d'autres.
- Aider l'OIT à protéger les travailleurs et travailleuses domestiques et à éliminer le harcèlement sexuel et la violence dans le monde du travail.

3. **Élimination des violences faites aux femmes et aux filles**

54. ONU-Femmes promeut des approches intégrées pour faire en sorte que toutes les femmes et les filles vivent une vie exempte de toutes formes de violence.

55. Les principales interventions visent à :

- Aider les États Membres à renforcer l'élaboration et le suivi de normes et règles internationales visant à mettre fin à la violence contre les femmes et les filles, et à améliorer la communication d'informations sur la question.
- Appuyer l'élaboration de plans d'action nationaux de prévention de la violence à l'égard des femmes et des filles qui favorisent des normes sociales positives, notamment en faisant participer les hommes et les garçons, et renforcer les connaissances et les données factuelles sur les politiques et les pratiques de prévention de la violence à l'égard des femmes et des filles.
- Renforcer la coordination multisectorielle des services essentiels, en mettant l'accent sur le changement institutionnel, l'amélioration de l'accès à la justice et la fourniture de services multisectoriels de qualité, intégrés et axés sur les victimes/rescapées pour toutes les femmes et les filles. Il s'agit notamment de services qui répondent aux besoins des femmes et des filles dans différents contextes afin de promouvoir une action de l'ensemble du système qui renforce la coordination entre les domaines du développement, de la réduction des risques de catastrophe, de l'action humanitaire et du maintien de la paix.
- Établir des liens avec d'autres domaines thématiques et favoriser les synergies avec d'autres secteurs (agriculture, environnement, infrastructures et transports, etc.) pour lutter contre la violence à l'égard des femmes et des filles et améliorer la sécurité des femmes.
- Développer les partenariats clés, notamment avec les organisations de femmes, les réseaux de recherche et le secteur privé, afin d'assurer la continuité des services de soutien essentiels et des programmes de prévention dans le contexte de la COVID-19.
- Gérer le fonds d'affectation spéciale des Nations Unies à l'appui de la lutte contre la violence à l'égard des femmes, mécanisme interinstitutions d'octroi de subventions, au nom du système des Nations Unies.

56. Les principaux partenariats consistent à :

- Collaborer avec les organismes des Nations Unies pour garantir des services essentiels de qualité et accessibles aux victimes/rescapées, en mettant l'accent sur l'amélioration de l'accès des femmes à la justice et le renforcement des interventions de la police en cas de violence contre les femmes et les filles pour mettre fin à l'impunité, en coordination avec le PNUD, l'ONUDD et le HCDH.
- Renforcer les stratégies de prévention fondées sur des données pour s'attaquer aux causes profondes de la violence à l'égard des femmes et des filles, notamment en faisant participer les hommes et les garçons, avec le FNUAP, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), le PNUD, le HCDH, l'ONUDD, l'UNICEF, l'UNESCO et l'OIT.
- Entreprendre des travaux de statistique sur la violence contre les femmes et les filles avec des partenaires clés tels que l'OMS, le PNUD, le FNUAP et les commissions économiques régionales.
- Veiller à ce que la violence contre les femmes et les filles soit une priorité dans les plans de riposte et de relance liés à la COVID-19, en assurant la coordination avec les partenaires du système des Nations Unies.

4. Les femmes et la paix et la sécurité, l'action humanitaire et la réduction des risques de catastrophe

57. ONU-Femmes s'emploie à faire en sorte que les femmes et les filles contribuent à l'instauration d'une paix durable et à l'amélioration de la résilience et jouent un rôle

plus important dans ce domaine, et qu'elles bénéficient de l'action humanitaire et de la prévention des conflits et des catastrophes.

58. Les principales interventions visent à :

- Aider les États Membres et le système des Nations Unies à mettre en œuvre les engagements relatifs aux femmes et à la paix et à la sécurité, en veillant à ce que l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes soient intégrées dans les processus de paix et de sécurité, et à ce que les femmes jouent un rôle plus important et soient mieux servies par l'action humanitaire, la réduction des risques de catastrophe et les mécanismes et mesures de relèvement.
- Soutenir la participation concrète, le rôle de premier plan et la protection des femmes dans les domaines de la paix et de la sécurité, y compris dans les processus de paix, la prévention des conflits, la consolidation de la paix, le maintien de la paix, la justice et l'état de droit. ONU-Femmes continuera de contribuer aux travaux du Bureau de lutte contre le terrorisme et de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme en matière de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent.
- Améliorer les cadres multipartites de coordination, de suivi et d'application du principe de responsabilité relatifs aux femmes et à la paix et à la sécurité, notamment en aidant à élaborer et à exécuter des plans d'action nationaux, en fournissant un appui stratégique et en proposant des programmes pilotes sur l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes aux États Membres qui en font la demande, ainsi qu'au reste du système des Nations Unies et à d'autres défenseurs de la cause des femmes et de la paix et de la sécurité.
- Intégrer les questions de genre dans la coordination humanitaire afin de renforcer l'accès des femmes et des filles aux services humanitaires, appuyer les programmes de prévention de la violence fondée sur le genre, fournir une expertise technique au système humanitaire et développer les partenariats avec les organisations de femmes dans les contextes de crise humanitaire, les situations de conflit et en cas de catastrophe.
- Appuyer les efforts visant à renforcer le rôle des femmes dans la réduction des risques de catastrophes et les interventions en cas de catastrophe, et intégrer les questions de genre dans les stratégies, systèmes et autres outils de prévention, de préparation et de relèvement. L'Entité continuera de renforcer sa propre capacité à fournir une expertise et des conseils de pointe à ses partenaires dans ce domaine.
- Assurer des services de secrétariat pour le Groupe informel d'experts du Conseil de sécurité chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité, le Réseau de personnes référentes pour les femmes et la paix et la sécurité, le Fonds pour les femmes, la paix et l'action humanitaire et l'Initiative Elsie pour la participation des femmes aux opérations de paix.

59. Les principaux partenariats consistent à :

- Présider le Comité permanent sur les femmes et la paix et la sécurité et le Groupe de travail sur l'adoption d'une démarche différenciée selon les sexes en matière de prévention et de répression du terrorisme.
- Apporter une contribution essentielle à l'intégration des questions de genre dans le Plan d'action des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe aux fins du renforcement de la résilience, en participant aux travaux du Groupe interinstitutions des points de contact pour la réduction des risques de catastrophe.

- Assurer un service d'assistance sur les questions de genre pour le Groupe de référence pour l'égalité des genres et l'action humanitaire du Comité permanent interorganisations, en partenariat avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires.
- Travailler avec un large éventail de partenaires, dont le Département des opérations de paix, le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, le HCDH, le Bureau de lutte contre le terrorisme, la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, le PNUD, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le FNUAP, le Haut-Commissariat pour les réfugiés et le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, et d'autres entités de l'ONU, tant au Siège qu'au niveau des régions et des pays.

B. Résultats systémiques

60. Pour remédier aux causes profondes qui sont au cœur de l'inégalité des genres, ONU-Femmes, en collaboration avec d'autres acteurs pertinents, contribuera aux résultats systémiques suivants :

1. Renforcement des cadres normatifs mondiaux, ainsi que des lois, politiques et institutions tenant compte des questions de genre

61. ONU-Femmes continuera de mettre à profit son rôle normatif intergouvernemental à l'échelle mondiale et de fournir un appui technique aux États Membres pour renforcer l'élaboration de normes et de règles mondiales relatives à l'égalité des genres et à l'avancement des femmes et des filles dans les mécanismes intergouvernementaux, notamment la Commission de la condition de la femme, l'Assemblée générale, le Conseil économique et social, le Conseil de sécurité, le Conseil des droits de l'homme et le forum politique de haut niveau sur le développement durable. Elle continuera également de fournir un appui technique et des services consultatifs afin de contribuer à l'élaboration de normes et à l'intégration des questions de genre dans d'autres normes et règles sectorielles²⁵.

62. Pour ce faire, elle contribuera notamment à la production de données et de connaissances pour promouvoir la mise en œuvre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing ainsi que la prise en compte des questions de genre dans la mise en œuvre du Programme 2030, des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité et d'autres instruments normatifs et politiques intergouvernementaux mondiaux. Elle s'emploiera aussi à faciliter le dialogue entre les gouvernements, les organisations de la société civile, y compris les organisations de femmes et de jeunes, et les autres parties prenantes concernées dans le cadre des mécanismes intergouvernementaux.

63. À la demande des États Membres, ONU-Femmes appuiera également la mise en œuvre des engagements en matière d'égalité des genres pris dans d'autres textes intergouvernementaux, tels que le Programme d'action d'Addis-Abeba et l'Accord de Paris ainsi que les Conventions de Rio, la Convention relative aux droits des personnes handicapées, les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa), le Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés, le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe et le Nouveau Programme pour les villes.

²⁵ A/RES/64/289.

64. L'Entité fournira aux États Membres qui en font la demande des connaissances techniques et un appui en matière de renforcement des capacités s'agissant d'élaborer, d'adopter et de mettre en œuvre des lois et des politiques tenant compte des questions de genre, notamment en ce qui concerne l'élimination des violences faites aux femmes et aux filles, la participation des femmes à la vie politique, l'avancement économique, la paix et la sécurité, et l'élimination des lois discriminatoires. Elle contribuera à la prise en compte des questions de genre dans les stratégies, politiques et plans sectoriels nationaux et locaux dans les contextes de développement et d'aide humanitaire, et participera à la collecte et au suivi de données représentatives à l'échelle mondiale sur les cadres juridiques visant à promouvoir la non-discrimination (indicateur 5.1.1 relatif aux objectifs de développement durable).

65. À la demande des mécanismes nationaux pour l'égalité des genres et des principaux ministères concernés, ONU-Femmes aidera les institutions publiques à tous les niveaux à répondre aux besoins des femmes et des filles, à mener des activités de sensibilisation et des dialogues multipartites, et à aider toutes les femmes à participer à toutes les étapes de la formulation et de l'application des lois et des politiques.

66. Résultat systémique escompté : un ensemble complet et dynamique de normes et de règles mondiales relatives à l'égalité des genres et à l'avancement de toutes les femmes et les filles est renforcé et transposé dans des lois, politiques et institutions tenant compte des questions de genre.

2. Financement de la promotion de l'égalité des genres

67. ONU-Femmes fournira des orientations adaptées au contexte, un soutien technique et des services de renforcement des capacités afin de mobiliser, d'allouer et d'utiliser un financement à fort impact aligné sur les objectifs relatifs à l'égalité des genres. À cet égard, elle élargira et approfondira ses relations avec les principaux partenaires gouvernementaux, notamment les ministères des finances et les principaux ministères d'exécution, les mécanismes nationaux de promotion de l'égalité des genres, les parlements et les administrations locales. En partenariat et en coordination avec le système des Nations Unies, elle attirera l'attention des forums mondiaux sur le financement de la promotion de l'égalité des genres comme un moyen essentiel de mettre en œuvre les priorités en matière d'égalité des genres et d'autonomisation des femmes.

68. Pour ce faire, elle fournira un soutien technique aux États Membres qui en font la demande, afin de procéder à une analyse, sous l'angle des questions de genre, des flux de financement publics et privés et d'intégrer des données et des objectifs pertinents en matière d'égalité des genres dans les politiques et stratégies nationales de financement. Ces travaux se concentreront sur les objectifs suivants : mieux connaître les lacunes en matière de financement, au moyen de diagnostics et d'évaluations rapides ; rehausser la priorité accordée à l'égalité femmes-hommes dans les décisions de financement dans tous les secteurs, notamment le financement de l'action climatique et la riposte et le relèvement face à la COVID-19 ; mobiliser de nouvelles sources de financement et des innovations financières telles que les obligations genre (gender bonds) ; évaluer les effets des politiques menées.

69. ONU-Femmes aidera les États Membres à recueillir et à contrôler des données représentatives à l'échelle mondiale sur la budgétisation tenant compte des questions de genre, de manière à appuyer les efforts nationaux visant à renforcer les systèmes de gestion des finances publiques afin d'assurer le suivi des ressources consacrées à l'égalité des genres et d'élaborer des budgets tenant compte des questions de genre. Ces travaux reposent sur la coordination et des partenariats stratégiques pour favoriser le changement au niveau du système et des institutions, et sur le partage des

connaissances, les échanges entre pays et la diffusion des enseignements aux niveaux mondial, régional et national.

70. ONU-Femmes travaillera également avec diverses parties prenantes pour s'assurer que les organisations de femmes et de jeunes, en particulier celles qui représentent les personnes les plus marginalisées, disposent de ressources adéquates aux niveaux communautaire, local, national et international. Pour ce faire, il faut notamment rassembler les décideurs politiques et les partenaires donateurs pour solliciter un financement de base flexible et durable pour ces organisations, notamment à l'aide de partenariats nés d'initiatives volontaires multipartites, comme le Forum Génération Égalité.

71. Résultat systémique escompté : les financements publics et privés font progresser l'égalité des genres grâce à des politiques, des stratégies et des instruments de financement tenant compte des questions de genre.

3. Normes sociales positives, dont la participation des hommes et des garçons

72. Certaines normes sociales contribuent à l'égalité des genres et au bien-être, tandis que d'autres alimentent la discrimination et l'inégalité. ONU-Femmes adoptera une approche intégrée pour transformer les relations de pouvoir inégales et les normes, attitudes et pratiques sociales discriminatoires qui sont au cœur de l'inégalité entre les genres et promouvoir celles qui font progresser l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes. Pour ce faire, elle mettra à profit ses divers partenariats pour encourager un changement social positif et aider les partenaires à mieux s'approprier les mesures prises en faveur de l'égalité des genres.

73. En tirant parti des atouts de la collaboration avec les établissements d'enseignement, le secteur privé, les organisations d'inspiration religieuse, le monde du sport et d'autres acteurs communautaires, ONU-Femmes renforcera les compétences essentielles des jeunes, soutiendra le bénévolat, notamment au niveau communautaire, et fera des hommes et des garçons des alliés dans la cause de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes, dans le cadre de ses programmes et de campagnes très médiatisées telles que HeForShe. Il s'agit de promouvoir des relations respectueuses, équitables et non violentes, de réduire l'acceptation de toutes les formes de violence à l'égard des femmes et d'encourager les hommes à assumer leur responsabilité parentale et la responsabilité partagée du travail domestique.

74. ONU-Femmes continuera de travailler avec les professionnels des médias et de la publicité et les personnalités influentes pour remettre en question les stéréotypes négatifs et promouvoir des normes sociales positives, par exemple par l'intermédiaire de Unstereotype Alliance (L'Alliance sans stéréotypes). Elle contribuera également à transformer les stéréotypes négatifs qui limitent la participation des femmes à la vie publique et privée, afin que les femmes soient perçues comme des leaders tout aussi légitimes et efficaces, notamment dans les assemblées législatives, aux postes de direction et dans le système judiciaire, ainsi que dans les entreprises.

75. L'Entité contribuera à accroître la visibilité, la présence et l'acceptation des femmes dans le secteur de la sécurité, notamment dans la police, l'armée et les forces frontalières, ainsi qu'en tant que médiatrices et négociatrices de paix. Elle s'attaquera également aux normes sociales qui empêchent les femmes et les filles d'accéder à l'aide humanitaire, et s'associera à des organisations de femmes pour mieux faire accepter les femmes en tant que décideuses et agentes du changement dans ces domaines.

76. Résultat systémique escompté : un plus grand nombre d'hommes et de garçons, ainsi que de femmes et de filles, adoptent des attitudes, des normes et

des pratiques qui font progresser l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes, notamment celles qui favorisent des normes sociales positives.

4. Accès équitable des femmes aux services, aux biens et aux ressources

77. ONU-Femmes s'efforcera de veiller à ce que toutes les femmes et les filles aient un accès équitable à des biens et services publics et à des ressources adaptés leurs besoins, accessibles, abordables et de haute qualité, dans tous les secteurs, à l'appui de la réalisation de l'égalité des genres et du développement durable. Pour ce faire, elle mènera des activités de collecte, d'analyse et de diffusion de données ventilées par sexe et par âge, afin de mieux orienter et contrôler la conception et la fourniture des biens et services publics et des ressources, et de mieux faire connaître les lacunes existantes.

78. Plus particulièrement, ONU-Femmes contribuera à la suppression des obstacles en matière d'accès, développera les compétences pertinentes des prestataires de services, encouragera la participation des femmes dans la conception et la prise de décision et promouvra des investissements durables à tous les niveaux. Elle cherchera également à faire en sorte que davantage d'organisations de femmes bénéficient d'un financement de base souple et à long terme afin de répondre aux besoins dictés par la demande, notamment pour prévenir et éliminer les violences faites aux femmes et aux filles ; en outre, elle apportera un appui technique aux États Membres qui en font la demande en vue de la mise en œuvre de lois et des politiques permettant d'assurer la mise à disposition de biens collectifs publics accessibles et de bonne qualité à un coût abordable.

79. Résultat systémique escompté : un plus grand nombre de femmes et de filles bénéficient d'un accès équitable à des ressources et à des biens et services publics de bonne qualité et adaptés à leurs besoins.

5. Moyens d'expression et d'action et leadership des femmes

80. Pour renforcer les moyens d'expression et d'action des femmes et des filles, assurer un partage égal du pouvoir entre les hommes et les femmes, et faire en sorte que les organisations de la société civile, en particulier les organisations de femmes, puissent promouvoir l'égalité des genres et les droits humains, il est essentiel d'instaurer un climat de sécurité et des conditions propices pour toutes les femmes et les filles dans toutes les sphères de la société²⁶.

81. ONU-Femmes appuiera l'expression et l'initiative des femmes dans la prise de décision à tous les niveaux et dans tous les secteurs et contextes, notamment en protégeant le droit à la liberté d'opinion et d'expression et le droit des femmes de participer sur un pied d'égalité à la vie publique. À cet égard, elle soutiendra les démarches et institutions politiques inclusives et sans violence, veillera à ce que les femmes soient représentées dans la vie publique, y compris en ligne, et contribuera à renforcer les cadres de dirigeantes politiques, de candidates et de responsables élues ou nommées aux profils divers.

82. L'Entité contribuera également à faire en sorte que la contribution des femmes à l'instauration de sociétés pacifiques et inclusives soit entendue et prise en compte et que davantage de femmes participent à la prise de décisions sur des questions clés, notamment en matière de paix et de sécurité, d'action humanitaire, de riposte et de relèvement face à la COVID-19, de réduction des risques de catastrophe, de relèvement et de renforcement de la résilience.

²⁶ Comme l'a réaffirmé la Commission de la condition de la femme à sa soixante-cinquième session (E/CN.6/2021/L.3).

83. ONU-Femmes aidera à rassembler et à coordonner les partenaires concernés pour s'assurer que les organisations de femmes contribuent à la prise de décisions et à la conception, à la rédaction, à la mise en œuvre et au suivi des plans nationaux de développement, des stratégies humanitaires, des politiques et plans d'action sectoriels, des lois et des décisions de financement, conformément à la législation nationale. Il s'agit notamment de faciliter les dialogues, les consultations et la mise en place de dispositifs nationaux et locaux d'application du principe de responsabilité et de forums permettant aux femmes de partager leur savoir-faire, leurs besoins et leurs priorités.

84. ONU-Femmes continuera également de soutenir la société civile et les organisations de femmes en leur fournissant un financement spécifique et souple, une aide au renforcement des capacités et un appui technique, et en assurant leur participation active à un ensemble de plateformes politiques et de partenariats auxquels l'Entité a accès, afin de leur permettre de soutenir directement toutes les femmes et les filles et de leur donner les moyens de se faire entendre, d'agir et de diriger. ONU-Femmes continuera de veiller à ce que la mise en œuvre du Plan stratégique intègre pleinement les connaissances et l'expertise des spécialistes, et de relayer les voix de la société civile dans les espaces intergouvernementaux aux niveaux national, régional et mondial, y compris lors de la session annuelle de la Commission de la condition de la femme.

85. Résultat systémique escompté : davantage de femmes et de filles font entendre leur voix, agissent et dirigent, notamment grâce à un environnement porteur qui soutient les organisations de femmes et de jeunes.

6. Production, analyse et utilisation de statistiques genrées, de données ventilées par sexe et de connaissances

86. Pour parvenir à l'égalité des genres, il est essentiel de disposer de statistiques genrées, de données ventilées par sexe et de connaissances de qualité sur l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes. L'amélioration de la production, de l'analyse et de l'utilisation des statistiques genrées et des données ventilées par sexe permettra à ONU-Femmes de s'acquitter de son triple mandat et de faire progresser l'égalité des genres et l'avancement des femmes.

87. Il s'agira notamment de créer un environnement propice à la production et à l'accessibilité accrues de statistiques genrées et de données ventilées par sexe. ONU-Femmes travaille avec les partenaires concernés de l'ONU pour aider les États Membres à combler les principales lacunes en matière de données dans le cadre des objectifs de développement durable et à accroître l'utilisation des données et des connaissances pour éclairer l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de programmes relatifs à l'égalité des genres et à l'avancement des femmes.

88. En outre, l'Entité soutiendra la collecte de données comparables afin de combler les lacunes dans les données concernant les travaux domestiques non rémunérés des femmes et l'accès à un travail décent, ainsi que la prévalence des violences faites aux femmes et aux filles. Il s'agira notamment de renforcer les capacités des utilisateurs et des producteurs de données par des formations, notamment sur l'utilisation de sources de données non traditionnelles (intelligence artificielle, systèmes d'information géographique et mégadonnées). Il faudra également accroître la disponibilité de statistiques ventilées et d'analyses sur les inégalités croisées et produire des recherches et des données de haute qualité sur les politiques contribuant à l'égalité des genres et à l'avancement des femmes, afin de combler les lacunes critiques en matière de connaissances et de respecter le principe consistant à ne laisser personne de côté. ONU-Femmes explorera et développera l'utilisation des mégadonnées pour améliorer la mesure des résultats.

89. ONU-Femmes dirigera les efforts déployés pour prendre en compte les questions de genre dans la production, l'utilisation et la mise à disposition des données dans tout le système des Nations Unies grâce à son rôle moteur auprès des mécanismes interinstitutions dans le domaine des données et à l'application de la Stratégie d'exploitation des données de l'ONU, parallèlement aux partenariats avec les bureaux nationaux de statistiques, les mécanismes nationaux de promotion de l'égalité des genres, les organismes de recherche, les organisations de la société civile et le secteur privé.

90. Résultat systémique escompté : des statistiques générées, des données ventilées par sexe et des connaissances sont produites, analysées et utilisées pour éclairer l'élaboration de politiques, le déploiement de campagnes de sensibilisation et la prise de mesures permettant d'assurer le respect du principe de responsabilité aux fins de la réalisation de l'égalité des genres et de l'avancement des femmes.

7. Coordination du système des Nations Unies en faveur de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes

91. ONU-Femmes dirige et coordonne les activités du système des Nations Unies en faveur de l'égalité des genres et de l'avancement des femmes et promeut le respect du principe de responsabilité à cet égard. À titre d'exemple de son rôle de leadership éclairé et de sa capacité de coordination, elle a dirigé efficacement l'action menée par l'ensemble du système face à la pandémie de COVID-19 en recueillant des données, en mobilisant des compétences techniques et en menant des campagnes visant à placer l'égalité des genres au cœur de l'intervention.

92. ONU-Femmes intensifiera considérablement ses activités de coordination du système des Nations Unies, notamment dans le but de : tirer parti de son rôle de chef de file de manière à promouvoir la responsabilité du système des Nations Unies dans l'action en faveur de l'égalité des genres, dans le cadre d'organes et de mécanismes de coordination interinstitutions aux niveaux mondial, régional et national ; soutenir l'intégration de la dimension de genre dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies, en fournissant des conseils et des services visant à renforcer les capacités du système dans ce domaine ; développer des dispositifs d'application du principe de responsabilité composés de normes harmonisées et arrêtées d'un commun accord à cet égard. Il s'agira par exemple d'appuyer l'application uniforme des marqueurs d'égalité des genres et la définition d'objectifs financiers connexes, notamment pour contrôler et assurer le suivi des allocations et des dépenses liées à l'égalité entre les genres.

93. Conformément à son mandat, ONU-Femmes continuera d'appuyer la mise en œuvre de la stratégie du Secrétaire général sur la parité des sexes applicable à l'ensemble du système des Nations Unies, qui vise à atteindre la parité des sexes dans le système des Nations Unies d'ici à 2028. Il s'agit notamment de formuler des orientations stratégiques, de fournir un soutien technique, d'assurer un suivi et d'établir des rapports sur la situation concernant l'équilibre femmes-hommes au sein du système des Nations Unies et d'appuyer la mise en œuvre des lignes directrices pour la création d'un environnement porteur (Enabling Environment Guidelines) et des directives particulières adaptées aux besoins sur le terrain (Field-specific Enabling Environment Guidelines) à l'échelle du système. L'Entité continuera également de diriger et de coordonner le réseau coordonnateurs et coordonnatrices pour les questions de genre à l'échelle du système, et de soutenir l'Équipe spéciale du Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination chargée de la question de la lutte contre le harcèlement sexuel dans les organismes des Nations Unies.

94. ONU-Femmes exploitera davantage son mandat de coordination du système des Nations Unies pour appuyer la réalisation, le suivi systémique et la communication des résultats dans les principaux domaines thématiques, notamment en prenant les mesures suivantes : diriger l'élaboration de programmes conjoints visant à faire progresser les normes et les résultats en matière d'égalité des genres et participer à leur exécution ; mobiliser un appui stratégique intégré en accord avec les priorités thématiques d'ONU-Femmes ; promouvoir les activités conjointes et interinstitutions de production de données ventilées par sexe, d'analyse des questions de genre et de mesure des résultats. ONU-Femmes continuera également de diriger les efforts déployés par le système des Nations Unies pour prévenir les violences à l'égard des femmes et des filles et y faire face.

95. L'Entité demandera que l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes soient pris en considération, avec un degré de priorité élevé, dans les mécanismes interinstitutionnels, produits, processus et décisions concernant les questions liées aux droits humains, à la gouvernance, aux élections, au financement du développement, à la santé, y compris le VIH, aux politiques macroéconomiques, à l'économie des services à la personne, à l'emploi et à l'entrepreneuriat, et à d'autres domaines connexes.

96. Elle coordonnera les activités du système concernant les femmes et la paix et la sécurité, notamment en assurant la présidence du Comité permanent sur les femmes et la paix et la sécurité et en assurant un service d'assistance sur les questions de genre pour le Groupe de référence pour l'égalité des genres et l'action humanitaire du Comité permanent interorganisations, et favorisera la prise en compte des questions de genre dans le Plan d'action des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe aux fins du renforcement de la résilience. Avec ces mécanismes, ONU-Femmes appuie l'élaboration et l'adoption de normes et de règles et renforce l'application du principe de responsabilité en matière d'égalité des genres et d'avancement des femmes dans ces secteurs au niveau mondial, régional et national.

97. ONU-Femmes mettra au point des dispositifs institutionnels, des budgets et des plans de travail correspondants liés à son rôle de coordination, y compris dans les domaines thématiques, pour garantir l'obtention de résultats et les répertorier et les communiquer systématiquement.

98. Au niveau des pays, l'Entité aidera les équipes de pays des Nations Unies, sous la direction des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, à promouvoir l'égalité des genres et l'autonomisation de toutes les femmes et les filles, l'idée étant d'améliorer et d'accélérer la prise en compte des questions de genre, notamment en généralisant l'utilisation de la feuille de résultats relative au Plan d'action. Elle continuera également à jouer un rôle de premier plan dans l'organisation de coalitions thématiques sur l'égalité des genres axées sur la demande et alignées sur les priorités des équipes de pays.

99. Résultat systémique escompté : le système des Nations Unies contribue de manière cohérente et systématique aux progrès en matière d'égalité des genres et d'autonomisation des femmes et des filles.

VI. Un modèle d'activité à fort impact pour ONU-Femmes 2.0

100. ONU-Femmes a revu son modèle d'activité et repensé son cadre d'efficacité et d'efficience organisationnelles afin de contribuer à la réalisation de l'égalité des genres et d'aligner les objectifs internes et externes, les mesures incitatives, les méthodes de gestion et les rapports. Consciente que ses méthodes de travail internes doivent s'adapter aux contextes extérieurs en mutation, ainsi qu'à l'évolution des

besoins et des attentes, et qu'elle doit notamment être capable de faire face de manière agile aux problèmes nouveaux et urgents, ONU-Femmes s'engage à renforcer son efficacité et son efficience organisationnelles, tout en accélérant sa propre transformation opérationnelle, dans le respect du principe de responsabilité, afin d'assurer sa viabilité financière et de faire évoluer son modèle opérationnel pour mieux s'acquitter de son mandat.

101. La transformation opérationnelle reposera sur le principe de la direction partagée et sur la recherche de l'excellence institutionnelle et aura pour objectif de faire entrer l'Entité dans sa deuxième génération, dite ONU-Femmes 2.0, pour la préparer au mieux à sa deuxième décennie d'activité. ONU-Femmes appliquera une méthodologie de tableau de bord prospectif pour mettre en œuvre le cadre d'efficacité et d'efficience organisationnelles, en veillant à ce que les rapports externes se correspondent et se complètent dans les cinq domaines de la gestion de la performance organisationnelle : performance axée sur les principes ; promotion des partenariats et mobilisation des ressources ; transformation opérationnelle ; personnel pleinement mobilisé ; produits, services et processus.

1. Garantir une organisation responsable grâce à une performance axée sur des principes

102. Consciente de l'importance du principe du meilleur rapport qualité-prix pour obtenir des résultats de manière efficace et efficiente, ONU-Femmes s'est engagée à s'améliorer constamment et à créer une organisation responsable et digne de confiance qui gère ses ressources, notamment financières, avec prudence et en accord avec ses ambitions programmatiques et ses obligations fiduciaires. Il s'agit de domaines clés en matière de performance axée sur les principes, qui s'appuient sur les conclusions des évaluations et des audits qui montrent qu'il est possible de renforcer davantage l'assurance de la qualité, les dispositifs de responsabilité et l'élaboration des rapports.

103. La performance axée sur les principes consiste à renforcer le dispositif de responsabilité et de gouvernance de l'institution, et à réviser les processus clés dans le cadre des efforts continus de transformation opérationnelle, y compris les processus et systèmes qui renforcent les liens entre la planification, la budgétisation et les dépenses, et les résultats. Ainsi, une gestion efficace et robuste axée sur les résultats, les contrôles de la gestion financière, la transparence interne et externe des données financières, la communication en temps utile d'informations précises aux donateurs, les systèmes d'information réactifs et sécurisés, la durabilité environnementale et la réduction de l'empreinte carbone ainsi que la sécurité physique constituent ensemble le cœur névralgique de la démarche d'ONU-Femmes en matière de gouvernance, de risque et de conformité, à savoir la mise en œuvre du Plan stratégique selon des principes établis.

104. ONU-Femmes continuera d'intensifier ses efforts visant à progresser dans la mise en œuvre de son plan d'activité afin de faire passer son cadre de gestion des risques et les processus connexes à un niveau de maturité plus élevé. Parmi les mesures prévues à moyen et long terme, on peut citer l'intégration d'un cadre d'assurance de la gestion des risques assorti d'indicateurs concrets pour mesurer les progrès, l'amélioration de la gouvernance de la gestion des risques au moyen de mécanismes et de procédures renforcés, la définition et la communication de l'appétence pour le risque et de tolérance au risque de l'organisation, ainsi que le renforcement des capacités à l'appui d'une meilleure connaissance des risques.

2. Promotion des partenariats et mobilisation des ressources

105. En plus de s'acquitter de son mandat en mobilisant des partenaires plus nombreux et différents en faveur de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes, ONU-Femmes doit développer les partenariats qui soutiennent ses propres fonctions et ressources. Elle s'attache à forger de nouvelles alliances avec des partenaires non traditionnels, à mener avec eux une action collective et à chercher à influencer leur utilisation des ressources. Il s'agit notamment d'exploiter les plateformes mondiales de communication et de sensibilisation d'ONU-Femmes et de renforcer la collaboration avec les médias, le monde universitaire, le monde du sport, les philanthropes et les célébrités influentes afin que l'Entité joue un rôle de premier plan dans la conversation mondiale sur l'égalité des genres et l'avancement des femmes. En outre, l'Entité s'attache à renforcer le financement de la promotion de l'égalité des genres et de l'avancement des femmes au niveau mondial, au sein du système des Nations Unies et en interne. ONU-Femmes cherchera également à élargir la réserve de ressources disponibles pour l'égalité des genres en explorant les innovations, en élargissant les partenariats avec les institutions financières internationales et en influençant l'élaboration des budgets nationaux.

3. Accélérer la transformation opérationnelle

106. L'approche suivie pour lancer ONU-Femmes 2.0 est centrée sur les liens entre la planification stratégique, la budgétisation et la mobilisation des ressources, ainsi que sur leur harmonisation en vue d'améliorer la coordination et les résultats. L'objectif est d'aider l'Entité à devenir une organisation de savoir matricielle disposant d'un réseau à l'échelle mondiale, qui relie mieux les capacités politiques mondiales et locales, fournit des conseils pratiques de haute qualité au plus près des bénéficiaires, et est équipée pour obtenir des résultats là où ils comptent le plus : sur le terrain.

107. ONU-Femmes mettra l'accent sur les meilleures pratiques en matière d'affectation des ressources et traitera les fonds disponibles comme des investissements à effet catalyseur pour stimuler la croissance de l'organisation et s'éloigner progressivement des modèles de financement statiques et traditionnels. Cette démarche s'inscrit dans le prolongement de la refonte de son modèle d'activité, qui vise à favoriser une croissance planifiée et stratégique, à faire preuve de davantage de rigueur en ce qui concerne le recouvrement des coûts et à exploiter pleinement les possibilités de collaboration interinstitutions et d'harmonisation des pratiques opérationnelles, notamment grâce aux services partagés et à la reconnaissance mutuelle que permet la réforme des Nations Unies. À l'avenir, les équipes dirigeantes attacheront encore plus d'importance à la gestion de la performance organisationnelle et rééquilibreront les ressources vers le terrain, comme indiqué dans les documents budgétaires intégrés correspondants.

108. ONU-Femmes poursuivra également son travail de normalisation des typologies des bureaux nationaux, régionaux et du siège, tout en veillant à ce que l'organisation soit présente là où ses contributions sont le plus nécessaires. Afin d'améliorer la gestion des connaissances et l'innovation, l'Entité s'orientera vers des produits de connaissances plus normalisés afin d'exécuter les programmes de manière plus efficace et efficiente.

109. ONU-Femmes systématisera les enseignements tirés de ses nouvelles méthodes de travail, en s'appuyant sur la modalité hybride imposée par la COVID-19 pour devenir une organisation plus moderne, consciente des enjeux climatiques et agile, tournée vers de nouvelles méthodes de travail. Elle continuera de promouvoir des approches et des modalités de travail en réseau pour mener à bien ses projets, en incorporant des outils d'automatisation et d'intelligence artificielle, et en renforçant

sa structure mondiale de façon à tenir ses engagements sur les plans stratégique et de la gestion dans tous les pays, dans les régions et dans l'ensemble de l'organisation.

4. Favoriser la diversité et développer les capacités du personnel et promouvoir une culture inclusive au sein d'ONU-Femmes

110. ONU-Femmes cherche à obtenir des résultats grâce à une culture inclusive et à une direction axée sur la déontologie, les initiatives porteuses de changement et le principe de codirection. Elle souhaite être considérée comme un employeur de choix qui valorise et cultive un noyau de personnel diversifié et hautement performant qui incarne les valeurs de l'ONU.

111. Pour réaliser ces ambitions, ONU-Femmes continuera à fournir en interne à ses bureaux des services proactifs, efficaces et orientés vers le client pour créer un environnement de travail mondial productif et collaboratif. Elle améliorera encore les compétences de son équipe dirigeante et de son personnel afin d'améliorer les performances et de promouvoir une culture de transparence propre à répondre aux besoins d'un environnement de travail complexe, changeant et exigeant. Elle renforcera les moyens dont la direction et les équipes disposent pour promouvoir le changement individuel, collectif et au niveau du système de manière à instaurer et à promouvoir des conditions propices à l'apprentissage continu, à l'adaptation et à la réflexion, au partage des responsabilités et à la prise conjointe de décisions. Cela favorisera des processus décisionnels inclusifs et participatifs, ainsi qu'une reconnaissance explicite des rapports de pouvoir et des préjugés inconscients, ce qui permettra de renforcer encore l'efficacité de l'organisation et de son personnel diversifié et dynamique.

112. ONU-Femmes reste déterminée à faire une plus grande place à la diversité et à lutter contre la discrimination au travail en ayant des échanges réguliers avec son personnel, en facilitant la gestion des aptitudes à l'échelle mondiale et en améliorant encore les méthodes de recrutement, tout en s'assurant que les politiques et les mécanismes d'appui voulus soient en place. Elle est pleinement résolue à tenir compte des questions de handicap dans l'ensemble de ses travaux, conformément à sa stratégie institutionnelle pour l'inclusion du handicap, à la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap et à la Convention relative aux droits des personnes handicapées.

113. Avec l'inclusion de la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles et du harcèlement sexuel dans l'examen quadriennal complet de 2020, la lutte contre l'inconduite sexuelle restera une priorité pour le système des Nations Unies et ONU-Femmes. L'Entité suivra la mise en œuvre du dispositif de prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles et du harcèlement sexuel au moyen de plans d'action aux niveaux institutionnel, régional et national et de certifications des mesures exigées en matière de prévention et d'intervention.

5. Des produits, services et processus normatifs, opérationnels et de coordination efficaces

114. ONU-Femmes investira dans des programmes, des produits de connaissances et des offres de services normalisés pour obtenir des résultats à grande échelle, tout en adaptant son offre de services, en collaboration avec les équipes de pays, de manière à faire face aux réalités et aux priorités nationales. Consciente du fait que son mandat est universel et qu'aucun pays n'a totalement atteint l'égalité des genres, ONU-Femmes tirera parti de son rôle de leadership éclairé à l'échelle mondiale pour explorer la possibilité de proposer aux partenaires qui en font la demande, au-delà des contextes de programmes traditionnels, des services consultatifs payants afin de les

aider à appliquer l'expertise technique, politique et de programmation à leurs contextes locaux.

115. ONU-Femmes se concentrera sur l'élaboration de programmes conjoints à plus grande échelle et plus efficaces visant à mettre en œuvre un changement systémique et transformateur, et s'éloignera des petits projets autonomes. Elle renforcera également ses modalités d'octroi de subventions et de sélection de partenaires pour soutenir conjointement un changement transformateur. Des mesures d'amélioration des activités visant à utiliser efficacement les ressources limitées, liées à la présence mondiale d'ONU-Femmes, accéléreront ces efforts. Pour accroître son agilité, sa réactivité et sa capacité d'adaptation aux besoins, ONU-Femmes explore des modalités de services partagés qui visent à améliorer les services qu'elle fournit, à mobiliser des renforts dans le cadre d'interventions de secours et de relèvement rapides en cas de catastrophe, et à lui permettre de pivoter vers une prestation de services axée sur le terrain. L'Entité mettra l'accent sur les rôles et responsabilités distincts en matière d'assurance qualité technique au niveau des pays, des régions et du siège.

VII. Suivi, présentation de rapports et évaluation

116. ONU-Femmes surveille les résultats en matière de développement et les résultats en matière d'efficacité et d'efficience organisationnelles en suivant les progrès par rapport aux indicateurs du cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources. Les indicateurs de résultats seront des indicateurs mondiaux fondés, dans la mesure du possible, sur la base de statistiques nationales officielles comparables et normalisées. ONU-Femmes utilisera une plateforme en ligne accessible partout dans le monde pour suivre les résultats au regard des indicateurs du cadre intégré et en rendre compte, et les données recueillies sur la mise en œuvre de ses programmes et compilées sur cette plateforme alimenteront le rapport annuel de la Directrice générale au Conseil d'administration. Les valeurs spécifiques des bases de références, des objectifs et des étapes de chaque indicateur seront fournies en 2022, après la validation des données auprès des bureaux de terrain. Dans le prolongement des enseignements tirés de la mise en œuvre du Plan stratégique précédent, ONU-Femmes continuera de renforcer les mécanismes de suivi et de contrôle internes, en accordant une attention particulière à la mesure et à la communication des résultats en termes d'effets et de réalisations.

117. En soutien à la réforme du système des Nations Unies pour le développement et en réponse aux appels des États Membres dans l'examen quadriennal complet, ONU-Femmes travaillera en étroite collaboration avec les partenaires clés de l'ONU pour suivre les résultats clés et en rendre compte, en se basant sur les indicateurs communs définis dans le cadre de suivi de l'examen quadriennal complet et le cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources. Un examen à mi-parcours du Plan stratégique sera effectué au plus tard en 2023 et intégrera les enseignements tirés des deux premières années de mise en œuvre, ainsi que les orientations des États Membres relatives à la suite donnée à l'examen quadriennal complet.

118. Le Service indépendant d'évaluation établira et mettra en œuvre un plan d'évaluation institutionnel pour 2022-2025 pour évaluer les résultats du développement et l'efficacité et la productivité opérationnelles d'ONU-Femmes. Il fournira un cadre en vertu duquel des données d'évaluation seront systématiquement générées sur la pertinence, la cohérence, l'efficacité, l'efficience, les effets et la durabilité des activités menées dans le cadre du Plan stratégique. Le Service d'audit interne établira et mettra en œuvre une stratégie d'audit interne et de conseil pour 2022-2025 afin de fournir un avis indépendant concernant la gouvernance, la gestion

des risques et les contrôles d'ONU-Femmes et de formuler des recommandations visant améliorer sa performance et sa transparence. Les conclusions et recommandations de l'évaluation, de l'audit interne et des services consultatifs seront utilisées dans la conception de programmes et la prise de décision.

VIII. Éléments de décision

119. Le Conseil d'administration souhaitera peut-être :

a) *Prendre note* avec satisfaction des différents ateliers informels et séances d'informations tenus avec le Conseil d'administration et d'autres parties prenantes concernées, ainsi que de la démarche transparente et consultative suivie dans le cadre de l'élaboration du Plan stratégique d'ONU-Femmes pour la période 2022-2025, et adopter le Plan stratégique d'ONU-Femmes pour la période 2022-2025 ;

b) *Demander* à la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive de lui soumettre, à sa session annuelle de 2022, le rapport de situation final sur la mise en œuvre du Plan stratégique pour la période 2018-2021 ;

c) *Demander* à la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive de lui soumettre, à partir de sa session annuelle de 2023, un rapport d'étape annuel sur la mise en œuvre du Plan stratégique pour la période 2022-2025, et de le tenir informé à ses sessions ordinaires de 2024, 2025 et 2026 ;

d) *Demander* à la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive d'entreprendre un examen à mi-parcours du Plan stratégique d'ONU-Femmes pour la période 2022-2025 comprenant une analyse des résultats obtenus, du rapport coût-efficacité, des évaluations et des progrès accomplis en vue de concrétiser la vision du Plan stratégique, et de présenter les conclusions de cet examen dans son rapport annuel au Conseil d'administration en 2024.